

# la clé des champs

LE JOURNAL MUNICIPAL DE BEYNAT

n°22

JUILLET 2017



Beynat  
- Corrèze -

P04

Travaux  
et réalisations

P07

Finances  
et budget

P10

Environnement  
et cadre de vie





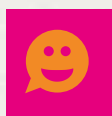
P04  
TRAVAUX ET RÉALISATIONS



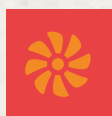
P07  
FINANCES ET BUDGET



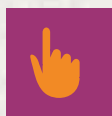
P10  
ENVIRONNEMENT  
ET CADRE DE VIE



P13  
JEUNESSE



P14  
LA VIE AUX VILLAGES



P16  
VIE ASSOCIATIVE



P20  
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



# Beynat à l'heure estivale !

P

our la deuxième année consécutive, nous avons le plaisir de vous offrir l'édition d'été de la Clé des Champs. Au plus près de l'actualité municipale, ce vingt-deuxième numéro vous présente le budget 2017 nouvellement adopté pour la réalisation des projets, nombreux, qui seront portés par mon équipe.

Deuxième tranche de notre nouveau cimetière paysager, poursuite de la mise en accessibilité de nos structures, voirie, aménagement du nouveau local technique communal à la zone du Peuch, équipement d'une cuisine dans le foyer rural Pierre Demarty, restauration du tunnel du Tacot, étude préalable à la création d'une salle multi-activités adossée au gymnase et travaux d'extension du réseau d'assainissement de Peuchamiel... 2017 est, une fois de plus, une année intense côté travaux. Le premier semestre n'a pas été en reste puisqu'après l'inauguration de la zone artisanale du Peuch, au printemps, nous nous préparons à celle de la nouvelle halle marchande, remplaçant l'ancien centre de secours, inauguration prévue à l'occasion du marché de pays du 18 juillet prochain et à laquelle nous vous attendons nombreux !

Le début de l'année a également vu la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes du Midi Corrèzien dans laquelle l'équipe municipale est pleinement impliquée.

Au printemps s'est aussi tenue notre assemblée communale, le 18 mai, l'occasion pour l'équipe, de présenter aux Beynatois tous les projets, les dernières réalisations et d'échanger sur l'actualité municipale en matière de communication, affaires sociales, vie à l'école, temps forts de la vie associative, sportive et culturelle, développement économique, mais aussi nouvelle intercommunalité et haut débit.

L'adressage, chantier d'importance qui est lancé en collaboration avec les autres communes du Pays de Beynat, a également été détaillé. L'enjeu est majeur en matière de services et de qualité de vie sur notre territoire.

Enfin, rappelons qu'après la période estivale, la rentrée 2017 s'annonce riche en rendez-vous importants puisque nous célébrerons la 25<sup>ème</sup> foire à la châtaigne et que nous nous préparons, d'ores et déjà, à donner le 8 décembre et pour toute la Corrèze, le top départ du Téléthon.

Bonne lecture et bon été,

Votre Maire,  
Jean-Michel MONTEIL



# Pourquoi une halle à Beynat ?

**Depuis 2001 et chaque été, la commune de Beynat accueille les marchés des producteurs de pays. Ces derniers se déroulent tous les mardis de juillet et août de 17h à minuit et sont largement plébiscités par les Beynatois et par les touristes du territoire.**

Leur organisation nécessite une logistique importante afin de mettre en place tables, bancs, buvette, barbecues, friteuses et autre sonorisation.

L'ancien centre de secours permettait jusque-là de stocker le matériel nécessaire à ces événements. L'installation du marché demandait par ailleurs une mobilisation importante des employés de mairie, qui avant la saison étaient sollicités pour le montage, autour de la bascule, de la buvette et du point chaud.

Par ailleurs, le marché dominical en place depuis maintenant deux ans continue à être très apprécié. Ce marché est maintenant ancré dans les habitudes, et force est d'admettre que celui-ci jouirait d'une plus grande attractivité s'il était abrité en hiver. Cela lui permettrait de se pérenniser et de se développer dans les meilleures conditions.

Enfin, l'ambition de l'équipe municipale est de renouer avec les foires, à l'image des foires aux veaux et aux bovins gras qui se sont succédées de l'automne 2016 à juin 2017. Pour continuer à accueillir ces événements, il faut impérativement disposer d'un



espace aux normes sanitaires et de sécurité, ce qui n'était pas encore le cas.

Pour répondre à toutes ces ambitions, la municipalité en place depuis 2014, et comme elle s'y était engagée, a décidé de créer un espace dédié pour répondre à ces besoins, en créant une halle. Celle-ci est construite au cœur

du bourg, en lieu et place de l'ancien centre de secours dont l'état le vouait à une démolition certaine (*installations électriques obsolètes, toiture en fibrociment, toilettes publiques vétustes*).

Cette halle est donc amenée à devenir un lieu central, théâtre de nouveaux événements et animations diverses dans la commune.





### LE PROJET DE LA HALLE

Le projet de la halle a commencé à se concrétiser en ce début d'année 2017. La consultation a été lancée fin 2016. Cette étape s'avère souvent longue pour ce type de projet (*peu de réponses pour certains lots, ou réponse hors enveloppe budgétaire...*) ce qui entraîne fréquemment un surcroît de travail pour la Commission Travaux dont la technicité et la créativité sont alors fortement sollicitées. Les travaux ont finalement démarré en janvier 2017.

Les réflexions techniques et économiques ont conduit à ajouter des prestations comme :

- La création d'un terrain de pétanque sur la place du Souvenir
- L'intégration de containers enterrés sur cette même place
- Un aménagement paysager au niveau de la maison de retraite

- La possibilité de fermer la halle avec des bâches motorisées

Le coût global du projet est conforme au budget initial. L'ajout des prestations supplémentaires est compris dans cette enveloppe. Le projet est subventionné à 80 % grâce aux soutiens financiers de l'État (DETR), de la Région, du Département et de l'Europe (FEADER).

Les travaux seront achevés avant le premier marché de pays.

Malgré un planning serré, la mise hors d'eau du bâtiment a pu être faite avant le 15 mai, date charnière pour la réussite du projet.

L'inauguration aura lieu le mardi 18 juillet avec un concert du groupe « Les Trois Cafés Gourmands ».

**Nous avons le plaisir de vous inviter à cet événement festif pour découvrir ce bel équipement de façon gourmande et en musique !**







Commerce  
et  
Économie



## La Zone artisanale du Bois du Peuch

Au cours de ce premier semestre 2017, l'actualité économique de notre commune a été marquée par la fin des travaux et l'inauguration de la Zone Artisanale au Bois du Peuch. Les premiers mois ont également vu l'association des commerçants et artisans de la commune se structurer et se fixer de nombreux objectifs.

En mars 2017 se sont achevés les ultimes travaux de la Zone Artisanale au Bois du Peuch sur le site de l'ancienne parquetterie, en bordure de la RD 921. L'ensemble des aménagements et cloisonnements de cellules, la reprise de bardage, les amenées de réseaux et les abords (voirie et enrobés) ont été totalement réalisés et finalisés, permettant à ce bâtiment d'environ 1500 m<sup>2</sup> d'être opérationnel et accessible.

De plus : une signalétique a été mise en place avec la pose à chaque entrée de zone d'un panneau indiquant les artisans installés sur le site ainsi que la nature de leurs activités. Ils sont pour le moment au nombre de quatre : Thierry Eyma (plaquiste-peintre), Sébastien Genin (menuisier-frigoriste), Vincent

Mocques (électricien), Fabrice Yzorche (plombier).

À ce jour, il reste encore 2 à 3 emplacements disponibles à la location pour un tarif très accessible de 2,50 € du m<sup>2</sup>. Ce modèle se veut en outre très flexible puisqu'il donne la possibilité aux entrepreneurs locataires de devenir propriétaires de leur local à l'issue de leur bail. Pour rappel, c'est le Conseil Départemental de la Corrèze, via la Société d'Économie Mixte (SEM) « Corrèze Équipement », qui, présidée par Frédérique Meunier, a réalisé le portage immobilier de cette opération, mené sur le modèle des équipements de type hôtel ou pépinière d'entreprises, mutualisant compétences et matériels.

À noter aussi que suite au rachat par le Conseil Départemental du

local technique communal situé près de la déchetterie, une partie du bâtiment du Peuch sert à présent de nouveau local communal pour le rangement de tout le matériel et des véhicules.

Une plateforme en contrebas de la zone a été créée dans le but d'accueillir de nouvelles entreprises. Le Conseil Départemental ayant un besoin important de terre, celle issue de ce décaissement a été transférée au niveau du centre technique départemental à l'ancienne gare.

La réalisation de la zone artisanale est une réussite en termes de développement de l'artisanat et d'économie locale. Elle a d'ailleurs été saluée comme telle par l'ensemble des élus, des partenaires et des acteurs territoriaux présents à l'inauguration du jeudi 6 avril.

### SNACK-BAR DE LA PLAGE À MIEL

C'est Stephan Goursolas qui a repris le snack de Miel à la suite de Denis Marchand. Ce nouveau gérant bénéficie d'une solide expérience et d'une belle renommée puisqu'il était gérant du prestigieux domaine de Russac à Turenne et qu'il gère actuellement le domaine de Renaudet à Saint-Pantaléon-de-Larche.

Le Snack s'appelle désormais "La Castanha" et sera ouvert tout les jours cet été.

### ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BEYNAT

Après une période de relative inactivité, l'association des commerçants et artisans de Beynat (L'ACAB) est repartie de l'avant. Ses membres se sont réunis en Assemblée Générale le 17 février. C'est Frédéric Paret qui a été choisi pour prendre la suite d'Alain Briand à la présidence. Dans ses fonctions, il est épaulé par Pascal Laumond et Sébastien Lefebvre (vice-présidents), Denis Delhommiais (secrétaire) et Fabien Soulier (trésorier). La nouvelle équipe a mis en place un projet global dont les principaux axes sont : dynamiser le commerce et l'artisanat, fédérer et mobiliser les différents acteurs économiques du canton, mettre en place une veille « appels d'offres » et enfin programmer des réunions d'information régulières concernant les aspects juridiques, administratifs et sociaux du commerce et de l'artisanat. Dans les faits, l'association va se recentrer sur le développement économique en ne gardant que la foire aux fleurs comme manifestation festive. L'association va participer à la saison 2017 des marchés de producteurs de pays et envisage d'organiser une quinzaine commerciale, et d'éditer une plaquette/annuaire ou un document de présentation à destination des locaux et des touristes.

# Exercice 2016 : Nos investissements entièrement autofinancés !

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'arrêté du budget 2016 fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 379 023 €** qui vient s'ajouter à **l'excédent antérieur reporté et non utilisé de 326 464 €**.

Grâce à une gestion rigoureuse, en 2016 **l'excédent dégagé d'élève donc à 292 €** par habitant, soit 1 fois et demi l'excédent moyen des communes de la même strate (*communes de 500 à moins de 2 000 habitants*).

Pour la sixième année consécutive, les investissements effectués sur l'exercice 2016 ont été entièrement autofinancés.



## BUDGET

### PRIMITIF 2016

Total recettes de  
fonctionnement

**1 813 655€**  
Dont excédent reporté ► **326 464€**

Total dépenses de fonctionnement  
**1 813 655€**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Total recettes de  
fonctionnement

**1 900 617€**

Total dépenses de fonctionnement  
**1 195 130€**

## BUDGET

### PRIMITIF 2017

Total recettes de  
fonctionnement

**1 545 924€**  
Dont excédent reporté ► **153 574€**

Total dépenses de fonctionnement  
**1 545 924€**

## RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT À REPORTER

Résultat de l'exercice 2016	Résultat antérieur
379 023€	326 464€

## RÉSULTATS FINANCIERS 2016

Recettes  
**1 900 617€**

Dépenses  
**1 195 130€**

Excédent de  
fonctionnement  
**705 487€**

Le total est reporté au Budget  
Primitif 2017 comme suit

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**153 574€**

FINANCEMENT DES MESURES  
D'INVESTISSEMENT

**551 913€**

# Le Budget Primitif 2017

Le budget 2017 est établi dans un contexte en pleine mutation alors que les dotations de l'État ont été réduites de plus de 35% en 4 ans !

Gestion rigoureuse et capacité à mobiliser les financements, nous permettent cette année encore de programmer 988 292 € d'investissements nouveaux.

Ces investissements, en grande partie autofinancés, s'inscrivent dans une démarche de développement et de gestion durables de notre commune, de nos équipements et de notre patrimoine.

**EN 2017, LE BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE DE BEYNAT S'ÉLÈVE À :**

**FONCTIONNEMENT 1 545 924€**

**INVESTISSEMENT 1 913 791€**

**SOIT UN TOTAL DE 3 459 715€**

## TAUX COMMUNAL DES 3 TAXES

Taxe d'habitation	10.92%
Taxe foncière (bâti)	22.15%
Taxe foncière (non bâti)	104.85%

## SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE

Aux associations	36 758€
À la caisse des écoles	12 171€

Suite à la mise en place de notre nouvelle Communauté de communes du Midi Corrèzien, la fiscalité communale est modifiée. Ainsi, la Contribution Financière des Entreprises (CFE) est désormais intégralement perçue par la Communauté de communes, de même qu'une partie plus importante de la Taxe d'Habitation (TH). Le taux communal de la TH passe donc de 16,61% à 10,92%. Les taux du foncier bâti et non bâti restent inchangés, comme nous nous y étions engagés.

# Le budget primitif 2017 en fonctionnement

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017 : 1 545 924 €

**Impôts et taxes, taux communaux inchangés (666 780 €)**

**Dotations et subventions (494 325 €)**

**Excédent de fonctionnement 2016 reporté (153 574 €)**

**Revenus des immeubles (103 645 €)**

**Produits des services et du domaine :** électricité produite, ventes diverses, services à communes voisines, repas cantine, taxe ordures ménagères... **(126 400 €)**

**Amortissement de subventions (1 200 €)**

## LES DÉPENSES

### DE FONCTIONNEMENT 2017 : 1 545 924 €

**Charges de personnel :** salaires et cotisations sur salaires **(645 780€)**

**Virement à la section d'investissement (235 617 €)**

**Charges à caractère général :** téléphone, eau, chauffage, carburant, entretien de la voirie, du matériel et des bâtiments, frais postaux, publications, fournitures diverses, fleurissement... **(412 221 €)**

**Autres charges de gestion courante :** Subventions aux associations et à la Caisse des écoles, indemnités des élus... **(95 020 €)**

**Charges financières :** Intérêts des emprunts **(75 974 €)**

**Charges exceptionnelles (66 955 €)**

**Dotation aux provisions pour risques et charges (5 287 €)**

**Amortissements (9 070 €)**





# Le budget primitif 2017 en investissement

## En équilibre à 1 913 791 €

Les principaux investissements inscrits au budget 2017 se répartissent comme suit : construction de notre halle marchande (425 910€), aménagement du futur local technique sur la zone du Peuch (166 500€), travaux de voirie et signalétique (150 173€), rénovation et aménagement de divers bâtiments (97 600€), poursuite de la création du nouveau cimetière paysager (72 000€), équipement en matériel et mobilier (18 933€), mise en accessibilité handicapés de nos bâtiments recevant du public (deuxième tranche, 15 396€), restauration du tunnel du Tacot (10 700€), étude préalable à la construction d'une salle multiactivité (10 080€), 13 000€ de travaux divers, 5 000€ d'acquisitions foncières et 3 000€ d'éclairage dans le bourg.

Ces investissements seront autofinancés à hauteur de plus de 87%

## DÉPENSES

Dépenses d'équipement	988 292 €
Échéances d'emprunts	155 991 €
Opération de transfert entre sections	1 200 €
Restes à réaliser	425 134 €
Solde d'exécution reporté	343 174 €

## RECETTES

Subventions et emprunts	750 882 €
FCTVA	82 834 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	551 913 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 749 €
Autres immobilisations financières	1 282 €
Produits des cessions d'immobilisations	64 050 €
<b>Total recettes réelles :</b>	<b>1 452 710 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	235 617 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 070 €
<b>Total recettes d'ordre :</b>	<b>244 687 €</b>
<b>Reste à réaliser :</b>	<b>216 394 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 913 791 €</b>

# Un nichoir pour "chouette effraie" dans le clocher de l'église

**L'effraie des clochers est une chouette couramment appelée chouette effraie ou dame blanche. C'est un rapace nocturne de taille moyenne de 35 cm pour près d'un mètre d'envergure. D'un poids de 290 à 340 g pour le mâle et de 310 à 370 g pour la femelle (hors couvaion), son espérance de vie dépasse rarement les 10 ans.**

L'effraie pratique un vol lent et souple souvent avec les pattes pendantes observées lors des ralentissements ou des battements d'ailes sur place. Comme chez un grand nombre de rapaces nocturnes, son vol est particulièrement remarquable par son extrême silence (*inaudible à plus de deux mètres*). Elle se nourrit essentiellement de campagnols et de mulots. Elle en consomme plus de 1 000 par an, ce qui constitue notons-le, une aide non négligeable pour les agriculteurs.

Persécutée pendant des siècles, elle a été considérée tantôt comme une créature démoniaque, tantôt comme une guérisseuse, de même que la tradition de clouer des chouettes aux portes était censée protéger de l'orage ou de la maladie. Aujourd'hui, tous les rapaces sont protégés, les persécutions ont disparu et la perception de l'effraie et des rapaces nocturnes en général est bien meilleure qu'autrefois, en témoigne notamment le succès de « la Nuit de la Chouette », manifestation nationale organisée depuis 1995 par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et la LPO, à laquelle Beynat a participé en 2003, 2009 et 2015. Cet événement grand public qui a lieu tous les deux ans au mois de mars, a pour but de faire découvrir les rapaces nocturnes, montrer pourquoi ils sont menacés et comment les sauvegarder. À Beynat, cela s'est traduit par des conférences, des sorties "nature" d'écoute et des ateliers de décorticage de pelotes de réjection.

Encore commune il y a quarante ans, le constat établi depuis plusieurs années montre une baisse inquiétante de l'effraie en France. L'animal est d'ailleurs classé « en déclin » dans le livre rouge des oiseaux menacés et à surveiller. Comme toutes les espèces de rapaces, la chouette effraie est protégée en France (*loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature*) et la destruction de l'animal, ou de son habitat, constitue un délit de destruction d'espèce protégée.

Si l'effraie est en déclin en France, c'est notamment dû au remembrement et à l'industrialisation de l'agriculture, à



la monoculture intensive aux dépens des bocages, des prairies, des haies et des zones de chasse du rapace. C'est aussi en partie à cause de l'engrillagement des clochers (*contre les pigeons et les choucas*) qui limite les possibilités pour l'effraie de se reproduire. Enfin, une dernière cause majeure est la progression du maillage routier : en effet, on estime à plus de 10 000 le nombre d'oiseaux tués chaque année par collision avec des véhicules.

Les menaces et les facteurs limitants sont donc nombreux. Pour faire face à ce constat, la LPO « France » a lancé un plan d'actions qui se concrétise par la pose de nichoirs, mais aussi par des écoutes nocturnes afin de recenser les populations. La LPO Corrèze porte ce projet sur tout le département avec comme objectif la pose de nichoirs gratuits sur demande de particuliers ou des communes avec convention de partenariat.

**En fin d'année 2016, le conseil municipal a pris l'initiative dans le cadre de l'Agenda 21 et de la protection de la biodiversité sur la commune, de poser un nouveau nichoir dans le clocher de l'église, via une convention de partenariat passée avec LPO 19.** Cette décision fut prise en amont de la démolition de la bibliothèque (pour

construction de la nouvelle halle) qui abritait l'ancien nichoir à effraie. Celui-ci fut posé il y a plus de 10 ans à l'occasion de la création du « sentier de châtaigne ». Un couple avait d'ailleurs pris possession de ce lieu de reproduction où chaque année, plusieurs jeunes effraies prenaient leur envol.

Cette nouvelle demeure fut visitée par le couple d'effraies dès les premiers jours qui ont suivi la pose du nichoir. On a pu par la suite remarquer la présence de pelotes de réjection fraîches. Un deuxième nichoir a été posé le lundi 12 juin sur la Maison du Département pour augmenter la possibilité pour ce couple, de trouver le site le plus favorable à la reproduction. Souhaitons que ces nouveaux « locaux tous neufs » sur Beynat y contribuent !





Autour  
du lac  
de  
Miel...



Le site du Lac de Miel demeure plus que jamais le principal atout touristique de la commune. Lieu de villégiature tout au long de l'année, il devrait une nouvelle fois accueillir cet été plusieurs milliers de visiteurs : promeneurs, vacanciers ou locaux. Doté de nombreux hébergements et équipements (et notamment pour les personnes à mobilité réduite), il offre la possibilité d'y pratiquer de nombreuses activités dont bien sûr la baignade dans des eaux de qualité, au cœur d'un environnement préservé et reconnu comme tel.

## Animations "nature et environnement"

Pour continuer à conserver le label Pavillon Bleu, il convient aussi de respecter son cahier des charges qui indique que la commune doit organiser sur le site un certain nombre d'animations en lien avec l'environnement. C'est pourquoi parallèlement aux activités touristiques classiques, le site de Miel accueillera cette année encore des animations pédagogiques enrichissantes (toutes gratuites). Voici le programme :

**Le mercredi 5 juillet à 14h30 :** Atelier "CRÉANATURE" ou comment apprendre à associer matériaux naturels et objets de seconde vie. Animation proposée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) de la Corrèze.

**Le jeudi 20 juillet à 10 h :** Balade "nature" sur le sentier de l'étang, organisée par Thomas Pare du CNP Brive (Connaître et Protéger la Nature). Le thème abordé sera défini en concertation avec les personnes présentes.

**Le mardi 25 juillet de 9h30 à 12h :** Animation "découverte" de la faune et de flore du lac, avec la FAL (Fédération des Associations Laïques) de la Corrèze. Randonnée familiale agrémentée de jeux autour de l'Environnement.

**Le mercredi 9 août à 14h30 :** Atelier "CRÉANATURE" ou comment apprendre à associer matériaux naturels et objets de seconde vie. Animation proposée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) de la Corrèze.

**Le lundi 21 août à 10h :** Animation à Miel proposée par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sur les nichoirs et mangeoires, pour un public familial : "construire et poser des nichoirs, nourrir et reconnaître les oiseaux".

## Beynat – Pavillon Bleu 2017

C'est ce constat qui justifie que cette année encore, la commune de Beynat a reçu le label « Pavillon Bleu », précisément le vendredi 19 mai lors de la cérémonie officielle d'annonce du palmarès 2017 organisée à Savines-le-Lac dans les Hautes-Alpes.

Le maire Jean-Michel Monteil accompagné du conseiller municipal Michel Marcus étaient présents et se sont vus remettre le label en mains propres. Cette distinction qui récompense la qualité environnementale du site de Miel n'est pas le fruit du hasard. Alors que de nombreux paramètres rentrent en compte, la qualité des eaux de baignade et les conditions

d'accueil sont les principaux critères d'attribution. Cette récompense renouvelée chaque année depuis 2006 est aussi la conséquence des multiples travaux d'amélioration et d'aménagement faits sur le site, notamment en matière d'accessibilité. L'obtention du label est une aubaine pour l'attractivité de Beynat et pour sa fréquentation touristique. Son renouvellement passe par un gros travail administratif en amont qui aboutit à la constitution d'un dossier de candidature très fourni. Ce travail effectué par la secrétaire de mairie Ghislaine Verhac dès l'hiver qui précède la saison est aussi précieux qu'indispensable.

## L'activité pêche et le label "Parcours Passion"

Après un an de discussions et de réflexions l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) du Chastang/Beynat a pu obtenir la labellisation "Parcours Passion" du Lac de Miel par la FNPF (Fédération Nationale de Pêche en France). Ce résultat est le fruit du soutien total (administratif, technique, logistique et surtout financier) de la Fédération Départementale de Pêche (FD19). La Fédération a permis le financement du déversement de 200 kg de black-bass de toutes tailles dans les eaux du lac, ainsi qu'une nouvelle signalétique

pour la réglementation. Depuis le début de l'année 2017, ce sont donc près de 11 hectares qui sont dédiés à la pêche sportive du black-bass avec une nouvelle réglementation spécifique et une ouverture du lac désormais annuelle. La pêche de loisir n'est pas oubliée puisqu'une population de gardons s'est bien implantée et que les lâchers de truites arc-en-ciel sont maintenus.

**Plus de renseignements sur les réglementations spécifiques à l'Étang de Miel sur le site internet de l'AAPPMA : [aappmalechastangbeynat.jimdo.com](http://aappmalechastangbeynat.jimdo.com)**

### À NOTER AUSSI :

**FEU D'ARTIFICE** le dimanche 6 août proposé par la municipalité, le camping, le snack de la plage, les cottages et les Hameaux de Miel  
**PROMENADE GOURMANDE** organisée par l'association des Amis de Beynat le dimanche 20 août



## Beynat, une commune fleurie toute l'année

La commune de Beynat peut être fière de son fleurissement. Lorsque l'on se promène dans le bourg (étendu à la Maison de Santé et jusqu'à la Maison du cabas), on peut apprécier les nombreux massifs et parterres fleuris ainsi que les pots, vasques et suspensions qui viennent compléter ce tableau coloré.



**Rencontre avec Jean-Pierre Bouyt, responsable de l'équipe technique et principal artisan de cet embellissement :**

### Comment s'organise le fleurissement communal à Beynat ?

Avant toute chose, il est bon de rappeler que le fleurissement communal ne s'improvise pas. Il y a tout d'abord une phase de réflexion qui s'engage avec les élus référents que sont Cathy Murat et Amaud Reynier. De là résultent les choix des thèmes, des couleurs et des variétés qui seront plantées. C'est à mon équipe et à moi-même que revient ensuite la responsabilité de le mettre en place, avec une certaine liberté d'action qui permet d'innover et de créer.

### Cette mise en place répond elle à un calendrier précis ?

Le fleurissement se déploie en deux phases bien distinctes : une phase de printemps et une phase estivale, avec des thèmes à chaque fois différents. En outre, chaque cycle est préparé et anticipé près d'un an en amont. Des différentes commandes (semis, plants et bulbes) au choix et à la mise en place des massifs, il y a tout un travail intermédiaire qui doit se faire, dont la préparation du sol et du substrat. Chaque essence ayant ses exigences nous procédons aussi à un suivi régulier et à un arrosage adapté et raisonné de tous ces points fleuris.

### Que pouvez-vous nous dire du fleurissement de la saison estivale 2017 ?

Pour cet été, le choix s'est porté sur des dominantes chaleureuses de jaune, orange, crème et pourpre, avec différentes variétés dont diverses graminées, des ricins, de la verveine et de la sauge ornementale, le tout accompagné de feuillages et de bananiers afin d'apporter une touche de « verdure ».

### Quels sont principaux lieux du fleurissement et comment ont-ils évolué ?

Il y a une quinzaine d'années, le fleurissement était quasi inexistant et se limitait à quelques jardinières devant la mairie. Depuis, nous n'avons jamais cessé d'embellir le bourg, en accompagnant par là-même son évolution et son extension. Nous avons ainsi multiplié et diversifié les points de fleurissement sans oublier les abords des nouveaux bâtiments comme la Maison de santé.

En 2016, nous avons installé une série de pots dans les rues de la mairie et de l'église et en 2017, nous avons procédé à l'aménagement paysager et floral de la Maison du cabas. Enfin, il est important de noter l'effort entrepris pour n'utiliser que des engrais naturels afin de bannir tous pesticides (voir par ailleurs).

### Quelles sont les perspectives pour la suite ?

Continuer à faire de notre bourg un lieu attractif avec un cadre de vie agréable et coloré. La population et les touristes y sont sensibles. De plus, cela fait partie des engagements et des actions menées dans le cadre de notre Agenda 21 local. Nous allons prochainement porter nos efforts sur la végétalisation des abords de la nouvelle halle et également préparer le fleurissement à venir. 2018 se prépare d'ailleurs dès septembre 2017. En outre, à moyen terme, pourquoi ne pas prétendre aussi rajouter une troisième fleur à notre label régional ? Enfin, nous continuerons aussi à encourager les initiatives des particuliers à travers le concours communal des maisons fleuries qui même s'il n'aura pas lieu cette année devrait revenir en 2018 sous une autre forme.

### > ZÉRO PESTICIDE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques dans les collectivités est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. Votée dans le cadre de la loi de transition énergétique, cette mesure constitue, avec la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, une avancée majeure pour la protection de l'environnement et de la santé des populations. Sensible aux enjeux environnementaux du développement durable, la commune de Beynat est mobilisée depuis plusieurs années. Elle a diminué, voire supprimé (sauf à de rares endroits comme les allées du cimetière) l'usage des pesticides en ayant recours à des alternatives naturelles, les solutions sont parfois données par la nature elle-même. Les produits qui sont utilisés sont dits de « bio contrôle », car basés sur les mécanismes naturels. À noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides chimiques seront également interdits aux particuliers.



## Le périscolaire fait son défilé !

Pour la troisième année consécutive, et suite à la réforme des rythmes scolaires impulsée par le gouvernement, les écoliers de l'école des Lucioles bénéficient d'activités périscolaires mises en place par la mairie.

Les classes de CP à CM2 profitent de ces activités chaque mardi et vendredi de 15h à 16h30. Les plus petits, eux, ont un temps de repos durant la pause méridienne, et une pause goûter en fin de journée.

Anglais, théâtre, tricot, jeux de société, cuisine, judo, cirque, course à pied, jeux d'opposition, philatélie, échanges intergénérationnels, karaoké... les enfants bénéficient d'un large éventail d'ateliers, et d'une sensibilisation à notre patrimoine local grâce à l'implication de notre tissu associatif.

De façon ponctuelle, les écoliers ont également eu le plaisir de découvrir des univers particuliers comme celui des pompiers. Ils ont pu travailler avec Damien Denis autour de la prévention des agressions. Enfin, pendant plusieurs mois, ils ont participé assidûment à la confection d'un char sur le thème de la confiserie, char qui a défilé joyeusement



lors de la fête votive du 14 mai dernier pour leur plus grande fierté.

Alors qu'une répartition des groupes d'enfants sur les différentes activités leur est proposée de septembre à février, au retour des vacances d'hiver, nos écoliers ont été invités à choisir leurs ateliers pour le reste de l'année scolaire. Cette innovation a été particulièrement bien accueillie, l'expérience sera renouvelée à la même période pour la prochaine année scolaire.

La coordination de ces activités périscolaires est assurée par Virginie Laforge, véritable pivot entre les différents acteurs : corps enseignant, intervenants, bénévoles et personnel communal mobilisé pour l'occasion.

Le Comité Consultatif, organe de pilo-

tage de ce projet depuis l'annonce de la réforme, a réuni fin mai élus, animateurs, parents d'élèves et enseignants et a dressé un bilan très positif de l'année, que ce soit en matière d'organisation matérielle ou de qualité et diversité des interventions. Le dynamisme, l'adaptabilité et la créativité de l'équipe d'animateurs ont été salués.

Au terme de ces 3 années, un nouveau Projet Éducatif Territorial est en cours d'élaboration. Ce document fixe les objectifs, l'organisation matérielle et le contenu des animations périscolaires et permettra de poursuivre le partenariat entre notre collectivité et les services de l'État soutenant le dispositif.

**Pour les familles tout demeure absolument gratuit.**

## ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergements)



Les accueils de loisirs de la Communauté de communes du Midi-Corrézien sont ouverts du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30. Trois sites fonctionnent pendant l'été (Meyssac, Beynat et Tudeils).

Le site de Beynat est animé par Charlotte Mazet qui a remplacé Sébastien Ransan à ce poste. Tout au long des

animations réalisées durant l'été, les accueils de loisirs traverseront : l'Amérique et l'Océanie. Pendant ces journées les enfants pourront découvrir les coutumes, les monuments historiques, les sports populaires et les artistes qui font la renommée des pays qui composent ces deux continents... Le dépaysement est garanti !!!

## Color'Ado

Cet été, Color'Ado propose trois périodes de découverte :

**Du lundi 7 juillet jusqu'au vendredi 11 juillet 2017 à Meyssac, « Color'Ado en fête » :**

Les adolescents seront accueillis en journée. De nombreuses activités de loisirs associant détente et fous rires sont prévues durant cette semaine.

**Un camp de 4 jours/3 nuits du mardi 18 juillet au vendredi 21 juillet 2017 au Lac de Miel :** Durant ces quatre journées dont trois nuitées, les jeunes participeront à l'élaboration d'un projet commun et découvriront les bienfaits du camping et des activités associées.

**Un camp de 5 jours/4 nuits du lundi 21 août au vendredi 25 août 2017 au centre sportif des mille sources à Bugeat :** Pleine nature, sports collectifs, arts martiaux, jeux aquatiques seront au programmes sans oublier les chants, blind-tests et autres activités qui laisseront inévitablement des souvenirs que les jeunes se remémoreront encore longtemps !!

Pour tous renseignements, contacter le service Jeunesse au 05.55.84.02.12 - Retrait de dossier : Le Clos Joli - 19500 Meyssac - [alsh@midicorrezien.com](mailto:alsh@midicorrezien.com)



# Les marchés de pays vont investir la nouvelle halle



Depuis 2001, la commune accueille chaque été les marchés des producteurs de Pays. Rendez-vous incontournables de l'été, ils sont organisés tous les mardis soirs de juillet et août, de 17h à minuit par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze et par les associations beynatoises pour ce qui est de la partie festive.

On y trouve un large éventail de produits vendus directement du producteur au consommateur : viandes, poulets, charcuteries, fruits, légumes, vins, fromages, conserves, pain, pâtisseries, glaces, etc. Très fréquentés, que ce soit par les estivants ou les locaux, ces marchés réunissent parfois jusqu'à 1000 personnes, surtout entre le 15 juillet et le 15 août ! En outre, ils profitent pleinement à l'économie locale puisque ces jours-là les terrasses des cafés et des restaurants ne désertent pas.

Ce sont des moments privilégiés durant lesquels les Beynatois aiment se retrouver. De plus, au sein même de l'organisation, la mutualisation des bénévoles crée des liens, des échanges et habitudes de travail qui contribuent au « bien vivre ensemble ». En

outre une saison bien réussie permet aux associations d'en retirer un bénéfice financier non négligeable, susceptible de contribuer à leur développement.

Avec la construction de la halle, l'organisation des marchés de pays a été légèrement repensée puisque le nouveau bâtiment permet de stocker du matériel mais aussi de dresser des rangées de tables supplémentaires à l'abri des fortes chaleurs ou au contraire d'une météo défavorable. Un point chaud fixe pour les frites et les crêpes permet aussi d'alléger la buvette qui garde son emplacement traditionnel autour de la bascule.

Les marchés de pays sont sonorisés et animés dès le début de soirée par un orchestre afin de faire danser le public dans une ambiance très festive.

## La programmation

**Mardi 4 juillet** : Hervé Nadal  
**Mardi 11 juillet** : Alfred Kutina  
**Mardi 18 juillet** : Les Trois Cafés Gourmands (voir encadré sur l'inauguration de la halle)  
**Mardi 25 juillet** : DJ Dav  
**Mardi 1<sup>er</sup> août** : Nadine Andrieux  
**Mardi 8 août** : DJ Dav  
**Mardi 15 août** : Blue skyes  
**Mardi 22 août** : Alfred Kutina  
**Mardi 29 août** : Thierry Soulier

## Une Inauguration festive et musicale pour la halle

Le mardi 18 juillet, à 20h30, la municipalité vous invite à un concert gratuit et ouvert à tous à l'occasion de l'inauguration de la Halle. C'est le groupe corrézien « les trois cafés gourmands » qui animera cette soirée. C'est une soirée pleine de fraîcheur et de singularité qui attend le public beynatois avec ce groupe devenu en peu de temps un des fleurons de la culture musicale corrézienne.



## Sans oublier... le marché hebdomadaire

Remis au goût du jour à l'été 2015, le marché local réunit une vingtaine d'exposants tous les dimanches matin, de 8h30 à 12h au cœur du bourg. On y trouve des produits variés et de qualité (poissons, viandes, charcuterie, volailles, fruits et légumes, pain, pâtisseries, fromages, miel, vins...) auxquels s'ajoutent, parfois l'été, des vêtements, des bijoux et autres produits manufacturés (ou faits « main ») Ces commerçants non sédentaires participent à leur manière au dynamisme de notre commune et viennent compléter et diversifier l'offre commerciale existante. Plus encore, le marché hebdomadaire devient aux beaux jours, un lieu de rassemblement et de convivialité où se côtoient les habitants et les touristes, dans une ambiance villageoise retrouvée et appréciée.

UN ÉTÉ 2017 RICHE EN ANIMATIONS

Retrouvez l'ensemble des animations des mois de juillet et août 2017 dans le guide estival joint à ce numéro de la clé des champs.



## Bibliothèque : Un nouveau local et une nouvelle équipe

Le 25 mars, après plusieurs mois d'interruption, l'activité de la bibliothèque a repris dans son nouveau local situé à la Maison du cabas. Contrainte de déménager du fait des travaux de construction de la halle, l'association des Amis de la Bibliothèque en a profité pour se restructurer et pour renouveler son bureau. Jean-Claude Bertoumieux devient président et remplace ainsi Suzanne Blavignat. La nouvelle équipe, nombreuse, fait preuve de dynamisme et ne manque pas de projets. **Les horaires d'ouvertures de la bibliothèque sont désormais au nombre de trois : Le lundi de 18h à 19h30, le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à midi.**



La Croix-Rouge à Beynat, selon le bilan dressé fin 2016, ce sont 522 personnes aidées et 6 252 kg de marchandises distribuées.

## Des nouveaux locaux pour la Croix-Rouge

Un déménagement aussi (et pour les mêmes raisons) pour l'antenne de la Croix-Rouge. Celle-ci est maintenant située dans des locaux municipaux au presbytère, derrière les salles de catéchisme. Ils ont été inaugurés le 7 mars. Quant au fonctionnement, rappelons que la distribution se fait tous les 15 jours les jeudis matins et mobilise 8 bénévoles. Le 17 juin, a eu lieu une journée « portes ouvertes », avec un vide-grenier au profit des bénéficiaires. La recette permettra à l'association de répondre aux situations d'urgence. Des perspectives pour la suite avec une possible remise en état du jardin, en y associant différents publics et sous forme de jardin partagé...

## L'affichage dans les panneaux

Le panneau d'affichage situé au cœur du bourg et mis à jour régulièrement permet d'avoir une information complète sur les manifestations à venir. Cependant, il existe d'autres panneaux d'affichage sur la commune, et notamment dans les villages, qui ne sont pas ou plus utilisés. Décision a donc été prise de leur redonner vie en les alimentant à nouveau, et ce de manière hebdomadaire par les animateurs de la mairie. Cela concerne les panneaux situés au Perrier, à Brugeilles et à Espagnagol qui de par leur situation sont susceptibles d'être vus par les riverains mais aussi par de nombreux promeneurs. À l'avenir, des panneaux pourraient également être installés à Miel et au Parjadis.



## Diverses "signalétiques"

Un nouveau totem a été installé il y a quelques mois à l'entrée du bourg (en bordure de la RD921). Il est venu remplacer le précédent qui avait été détruit par un camion. C'est donc grâce à la prise en charge de l'assurance que le remplacement a pu se faire. Des panneaux d'information sur les limitations de vitesse ont été installés dans certains villages.



## Le nouveau cimetière

Les travaux du nouveau cimetière avancent. Les allées ont été créées, leur revêtement terminé, le jardin du Souvenir avec l'espace de dispersion est en place. Les aménagements se poursuivent avec l'installation des différents mobiliers et éléments funéraires (columbariums, cavurnes, stèle, croix, bancs...). Précisons que la stèle du jardin du Souvenir, les différents murets et les bancs sont réalisés avec les pierres récupérées de la démolition de la bibliothèque. Un règlement intérieur va être mis en place et concernera l'ensemble de nos cimetières (ancien et nouveau). Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de mairie.

## L'adressage : c'est pour bientôt !

L'adressage qui va être mis en place dans les mois à venir consiste à nommer l'ensemble des voies du bourg, mais aussi de l'ensemble du territoire de la commune. Toutes les habitations et les bâtiments seront ainsi numérotés. Cette opération est indispensable pour faciliter l'accès aux soins, aux différents réseaux, la distribution postale, les livraisons à domicile et aussi et surtout le raccordement à la fibre optique. Le travail sur l'adressage sera coordonné par la commission « Culture, Patrimoine et Communication ». Des réunions publiques, secteur par secteur (à l'image des comités de villages), auront lieu avec la population pour présenter en détail la méthodologie et le calendrier de cet important projet.

# Le trail des châtaigniers à l'heure d'hiver

Le dimanche 19 février 2017, l'Union des Associations Sportives Beynatoises (UASB) a organisé avec succès la première édition hivernale de la journée sport nature des châtaigniers qui jusque-là se déroulait le troisième dimanche du mois d'août. Plus de 550 participants ont répondu présent à ce rendez-vous, devenu incontournable, de la vie sportive de la commune.



Pour cette édition, les organisateurs avaient décidé d'avancer l'épreuve de près de 6 mois et de la proposer au cœur de l'hiver, à une période moins chargée en terme de calendrier.

Ce choix était motivé par la volonté de se rapprocher d'un réservoir de coureurs qui n'étaient pas forcément disponibles en été. Ce changement s'est accompagné de plusieurs autres modifications et nouveautés. Le site de course a été déplacé du centre touristique de Miel au cœur du bourg permettant ainsi un allègement de la logistique de course, et aussi aux commerces locaux et au marché hebdomadaire d'en tirer des bénéfices.

**Autres nouveautés :** Alors que jusque-là les coureurs avaient le choix entre 17 et 32 km, le trail des châtaigniers 2017 a proposé deux circuits plus courts, de 12 et 23 km à 90% sur chemins avec de nouveaux tracés pensés par le Beynatois Sébastien Mas. Les coureurs inscrits ont découvert les parties ouest et sud de la commune, avec de nouveaux paysages et donc de nouvelles sensations. Les trailers ont apprécié ces nouveaux parcours tout en relance, avec de belles difficultés tout en gardant des dénivelés raisonnables (400 et 600 m). Différents ravitaillements étaient proposés sur les circuits ainsi qu'un repas tartiflette offert à tous au foyer rural Pierre Demarty à l'issue de l'épreuve.

L'UASB proposait ce jour-là deux randonnées VTT : une de 23 km sur le grand circuit du trail et une de 40 km qui a emmené les vététistes jusqu'à Roche de Vic et Miel. Au programme également, une marche familiale de 6 km autour du bourg de Beynat, guidée et animée par Fabrice Rioux, spécialiste de la faune et de la flore locale. En marge des animations sportives, de nombreux autres temps forts : dégustation de châtaignes grillées, stand maquillage, démonstration de VAE (Vélos à Assistance Électrique), animation trial, sans oublier les exposants du marché hebdomadaire.

Force est de constater, et les conditions quasi printanières n'y sont pas étrangères, que ce fut un véritable succès avec 293 inscrits sur les trails (159 sur le 12 km et 134 sur le 23 km), 207 vététistes et une cinquantaine de marcheurs. Pour coordonner et gérer tous ces sportifs, il aura fallu pas moins de 60 bénévoles issus pour la plupart des associations sportives de la commune qui se sont mobilisées. De l'organisation en amont avec la préparation des circuits, la communication et la gestion des préinscriptions, l'installation des structures, aux multiples tâches à accomplir le jour J (inscriptions, signaleurs, ravitaillement, sécurité, remise des prix repas etc.), il y avait fort à faire ! Sans compter toute la désinstallation et le débalisage qui s'en sont suivis.

## VOICI LE PALMARÈS

**Sur le 12 km :** 1<sup>er</sup> : Laurent Diot (team running zone) en 00:54:45 - 2<sup>ème</sup> : Kevin Godin en 00:57:00 et 3<sup>ème</sup> Mario de Marcos (S/L Périgueux Athlétisme) en 00:57:00. La première féminine Régine Roth (S/L ES Ussel) termine 32<sup>ème</sup> en 01:14:20. Le trophée du meilleur Beynatois sur cette distance a été remis à Florian Vergne qui termine 9<sup>ème</sup> au général en 01:03:05. Le trophée de la meilleure Beynatoise sur cette distance a été remis à Carine Vergne qui termine 151<sup>ème</sup> au général en 01:51:58.

Prochaine édition le dimanche 18 février 2018.

**Sur le 23 km :** 1<sup>er</sup> Régis Godillon (S/L Tulle AC) en 01:41:16 - 2<sup>ème</sup> : Fabien Jumelle (Team 12) en 01:44:04 - 3<sup>ème</sup> : Mathieu Monségu (Les coureurs du dimanche) en 01:52:19. La 1<sup>ère</sup> féminine Stéphanie Mauzat (team utpma) termine 27<sup>ème</sup> en 02:09:53. Le trophée du meilleur Beynatois sur cette distance a été remis à Régis Dauzier qui termine 30<sup>ème</sup> au général en 02:10:10.

## Résultats des associations

**Les saisons 2016-2017 se sont achevées pour nos clubs.** L'AS Beynat a pu se maintenir en PL en terminant parmi les meilleurs, 10<sup>ème</sup> de sa poule. On notera aussi les bons résultats de l'équipe B qui termine 3<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup> division et le bon parcours de l'équipe féminine qui termine 5<sup>ème</sup>. Concernant le rugby, ce fut une saison satisfaisante puisque les rouges et noirs repartaient de zéro. Courageuse, cette équipe a terminé en haut du classement, mais pas suffisamment haut pour pouvoir prétendre à l'accession en 3<sup>ème</sup> série. En ce qui concerne l'élan pongiste, c'est la belle représentation du club au niveau régional et départemental qu'il faut souligner mais aussi et surtout le maintien en pré-nationale de l'équipe fanion. De très bons résultats également pour les judokas du BJC lors des différents stages et tournois, avec de nombreuses médailles à la clé. Félicitations en outre au club du Tennis Beynat-Le Coiroux pour ses victoires et sa progression, au handball-club du pays de Beynat, à la Plume beynatoise (badminton) et à Gym danse Volontaire, pour leur dynamisme et leur constance.





# Zoom sur la vie Associative

L'actualité de la vie associative a été riche lors de ce premier semestre 2017, avec de nombreuses animations festives et culturelles proposées par la municipalité ou les associations.

En bref

**Le vendredi 31 mars**, à la Maison du cabas s'est tenue une soirée poésie dans le cadre du Printemps des Poètes, soirée organisée par la municipalité et les Amis de Beynat.

En fin d'après-midi, s'est déroulée tout d'abord la remise des prix du concours de poésie sur le thème « Afriques » dans la catégorie adultes. Cette cérémonie a rassemblé les auteurs des poèmes, des membres du jury, des élus de la commune et le poète franco-togolais Juvénal Thiare Abita, parrain de l'édition 2017.

Tandis que les lauréats ont été récompensés par divers ouvrages, un verre de l'amitié et un buffet dînatoire ont été servis à l'ensemble des participants et au public présent. La soirée s'est poursuivie avec un spectacle poétique intitulé « Nathanaël sous le figuier » proposé par les Amis de Beynat et interprété par la conteuse Thérèse Canet accompagnée de l'accordéoniste Marie-Laure Fraysse. Les deux artistes, dans un sublime récital à deux voix (français et occitan), ont redonné vie à l'œuvre de cette poétesse corrézienne qu'était Marcelle Delpastre.



## PALMARÈS DU CONCOURS ADULTE

Dans la catégorie adulte le premier prix revient à Monique Renault (Noyer Bocage) avec son poème « Afrique, cultures, Ailes ». En deuxième position, c'est le Briviste de l'association Togo 19, Jean-Louis Verlhac qui a séduit le jury avec son poème « Mes Afriques ». La troisième place mais aussi le prix du meilleur Beynatois reviennent à Frédéric Flura pour son texte « De Djerba à Soweto ».

**LES COLLÉGIENS**, très nombreux à avoir participé (93), ont été récompensés lors d'une cérémonie le vendredi 2 juin. Doublement récompensés, puisqu'ils ont également été mis à l'honneur dans le cadre de la cérémonie de remise des prix du concours « La guérilla poétique », organisée par Juvénal Abita et le Ministère de la poésie.

**EN 6<sup>ÈME</sup>** : 1<sup>er</sup> prix : « Afrique, pardonne-nous » (Alicia Pifaro). 2<sup>ème</sup> prix : « Femme noire » (Mélisande Pailler). 3<sup>ème</sup> prix à égalité :

« Afrique, noire, verte ou sable » (Quentin Dubois) et « L'Afrique et ses fruits exotiques » (Pierre-Ange Guillaumie).

**EN 5<sup>ÈME</sup>** : 1<sup>er</sup> prix à égalité : « L'espoir » (Mathilde Foucher), « L'Afrique que j'aime » (Mathys Limousin) et « Le continent sombre » (Shyrine Marsallon).

**EN 4<sup>ÈME</sup>** : 1<sup>er</sup> prix : « L'Afrique » (Amélie Freitas). 2<sup>ème</sup> prix : « Dans ce pays d'Afrique » (Léa Milet) 3<sup>ème</sup> prix : « Parce que je suis noire » (Samantha Bicho)

**EN 3<sup>ÈME</sup>** : 1<sup>er</sup> prix : « Afrique, Afrique » (Alexis Lacaze). 2<sup>ème</sup> prix : « Afrique, chère Afrique » (Saona Fiot) 3<sup>ème</sup> prix : « L'Afrique révoltée » (Emeline Stecleboot)



**Hommage.** La municipalité tient tout particulièrement à saluer la mémoire de José Crespim Bidarra, Principal du collège Amédée Bisch de Beynat qui nous a quittés en ce début d'année 2017. Il était, à l'instar de ses prédécesseurs, très investi dans la vie associative locale et par ailleurs très sensible à ce rendez-vous culturel qu'est le Printemps des poètes.



**Les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 avril**, c'est l'Atelier Couleur qui était à l'honneur avec un week-end d'exposition des œuvres très différentes de ses membres de tous âges. Ce fut un riche moment de rencontre et de partage, notamment durant le vernissage qui a permis à un public nombreux de découvrir les talents des peintres de l'association. Des animations furent également proposées aux enfants pour l'occasion et ces derniers ont pu peindre « leur monde » sur une ardoise ou sur une feuille. En outre, l'espace vide-atelier a permis à tous de repartir avec un souvenir graphique de ce moment empli de surprise, de beauté et d'expression. Ces deux journées furent très réussies et nul doute que cela devrait inciter ces artistes à poursuivre et à vouloir relever de nouveaux défis en exposant pourquoi pas sur d'autres murs, au-delà des frontières du village, « l'âme, l'art et la sensibilité beynatoise ». De plus à cette occasion, l'effectif de l'Atelier couleur s'est agrandi.

Comment ne pas évoquer ici la mémoire du peintre beynatois Hervé Simon qui nous a quittés en avril... Cet artiste talentueux, doté d'un univers à part, fut à l'origine de la création de l'Atelier Couleurs. Il en demeura longtemps l'animateur, en plus de ses nombreuses activités annexes, ses projets culturels, ses expositions et la gestion de sa galerie d'art dans sa grange du village de Sabeau.

**Le 1<sup>er</sup> mai**, il ne faisait pas un temps très clément pour la traditionnelle foire aux fleurs et aux volailles organisée par l'association des commerçants et artisans. Cependant, le public a répondu présent et a pu découvrir les étals des différents exposants. Animée par un groupe folklorique, la première manifestation festive du printemps à Beynat a également offert aux visiteurs la possibilité de se divertir et de se restaurer avec un casse-croûte tête de veau.



Zoom...

## La fête votive

La fête votive a eu lieu les 13 et 14 mai. Le samedi a vu une cinquantaine de coureurs prendre part à la deuxième édition des foulées beynatoises avec cette année une course enfants. S'en est suivie une soirée DJ au foyer qui fut une belle réussite. Le dimanche, le vide-greniers et le défilé de chars ont attiré une foule nombreuse dans le bourg.

Un peu plus tôt à 17h, la chorale Canta Bena et celle des Libérés d'Arces (Charente-Maritime) se sont produits au foyer dans le cadre d'un échange culturel entre les deux formations.



## Soirée Coquelicontes

Le samedi 20 mai, l'association des Amis de la bibliothèque a organisé le spectacle Coquelicontes « La tissanderie des 1001 nuits », interprété par la conteuse Anne-Gaël Gauducheau. Plus d'une centaine de personnes dont de nombreux enfants ont assisté à ce joli spectacle.

## Les Amis de Beynat, toujours très actifs

L'association des Amis de Beynat est toujours aussi dynamique. Le 27 janvier, elle a proposé une soirée sur le don d'organes avec la projection du film « Réparer les vivants ». Le 31 mars, il y eut la soirée poésie autour de Marcelle Delpastre, le 30 avril, le spectacle « Cap sur l'opérette » avec les artistes lyriques Nathalie Marcillac et Dominique Desmons et le pianiste Philippe Convent, le vendredi 9 juin, le spectacle musical « Juvénal sous le baobab » avec Juvénal Thiare Abita. L'été et le second semestre 2017 s'annoncent eux aussi très fournis.







## Une nouvelle association avec "Mx Beynat"

Mx Beynat est une association de sport mécanique nouvellement créée sur la commune. Un petit groupe de passionnés ont remis en état le terrain de motocross existant au lieu-dit le Renard, en bordure de la D130 et appartenant à Florian Vergne. Une fois homologué, ce terrain sera ouvert aux licenciés de la FFM (Fédération Française de Motocyclisme) ou UFOLEP moyennant une adhésion à l'association et une participation à chaque utilisation. **Pour plus de renseignements, contactez le président Jimy Espalioux au 06 19 85 34 74.**

## La coordination de la vie associative

Chaque année, la municipalité de Beynat organise une réunion de coordination de la vie associative. La dernière s'est déroulée le mercredi 15 février et a réuni près d'une quarantaine de participants. Ce fut l'occasion pour les élus et les responsables associatifs de se rencontrer et d'échanger. C'est Christine Carbonneil, première adjointe en charge de la vie associative qui a animé cette réunion aidée en cela par le maire Jean-Michel Monteil, l'adjoint au sport Frédéric Vergne, le conseiller à la culture Michel Marcus, la conseillère municipale à la communication Lucile Bigand et les animateurs Yann Lomenech et Alexandre Miramon. Ont été abordés les thèmes suivants : l'évolution de l'observatoire des associations, les Assemblées Générales et le fonctionnement de la vie associative, les subventions, les salles, le matériel, le rôle des animateurs, les supports de communication existants et les diverses aides extérieures .....

L'occasion a été de présenter un nouvel outil, le « Kit des associations », outil conçu dans la perspective de mieux accompagner les nombreuses associations du territoire, près de 50 à ce jour. Il s'agit d'un document très complet, à la fois recueil d'informations et guide méthodologique destiné à relayer et compléter l'accompagnement prodigué par les animateurs de la mairie.

Ce kit a été distribué, il est disponible en mairie et peut être téléchargé sur le site Internet de la commune. En outre, la réunion a permis de faire un point complet sur le calendrier des principaux événements et temps forts à venir en 2017. Lors de cette soirée de coordination, la parole a été donnée aux responsables associatifs qui ont pu exposer leurs projets et faire part le cas échéant de leurs suggestions et demandes.



## La FNACA en deuil

Jean-Marie Soustre nous a quittés. Il était le président du comité FNACA de Beynat, également très investi et impliqué au sein de l'association du cabas de Beynat. C'est Paulette Soustre qui reprend la présidence de la FNACA en lieu et place de son défunt mari.

## Les principaux rendez-vous à venir

Le forum intercommunal des associations aura lieu au gymnase le samedi 9 septembre prochain de 9h à 13h.



La 3<sup>e</sup> édition du festival **Accordéon Passion** organisé par le club des Bruyères, se déroulera, quant à elle, au gymnase du vendredi 29 septembre au dimanche 1<sup>er</sup> octobre. Au programme : Le vendredi à 20h30 : Récital du groupe vocal « UNIVOX » qui reprendra les succès des Compagnons de la chanson. Il sera accompagné par l'accordéoniste Sébastien Farge et précédé en première partie par la chanteuse Maëva. Le samedi à 20h30 : Soirée animée par l'orchestre

Nathalie Legay, précédée à 19h d'un repas pour ceux qui le souhaitent (et uniquement sur réservation). Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre à 14h : thé dansant avec l'orchestre Denis Salesse et avec la participation de Sébastien Farge et de jeunes accordéonistes (Mélicha Bon, Jérémy Chassaing et Jean-Baptiste Jayle). Plus de renseignements au 07 86 74 80 70 ou [www.club-les-bruyères.fr](http://www.club-les-bruyères.fr)

Le dimanche 22 octobre, aura lieu la 25<sup>ème</sup> édition de la foire primée départementale de la châtaigne et du marron. Une édition à ne pas manquer ! Présidé par Arnaud Reynier qui a succédé à Christian Minos, le comité d'organisation va une nouvelle fois proposer de nombreuses animations pour petits et grands avec toujours la gratuité des entrées. Des exposants, des producteurs, des animations de rues, un pôle enfant, un salon du livre, un espace culturel, des repas à la châtaigne, une tombola



(tickets en vente dès à présent) mais aussi des nouveautés avec notamment un tour de chant des enfants et un concours de Croquembouches. Des animations sont également au programme dès le samedi 21 octobre. Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page Facebook de la manifestation et sur le site internet de la commune.

**Le téléthon : Beynat « ville départ » en 2017 !** Le téléthon se déroulera du 8 au 10 décembre. En Corrèze, Beynat sera à l'honneur cette année en tant que ville « départ », succédant ainsi à Meymac. C'est pourquoi, cette édition doit plus que jamais rassembler un maximum d'initiatives associatives et bénévoles afin qu'un programme original, riche et varié assure un plein succès à cette belle manifestation. La coordination de cet événement à Beynat est conduite par Bernard Eymat. Contact : 06 87 58 53 36.

# La nouvelle communauté de communes



**Midi Corrèzien**  
Communauté de communes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes du Pays de Beynat n'existe plus. Désormais notre commune fait partie d'une nouvelle intercommunalité, au périmètre plus important puisque fusionnant les anciennes communautés de communes du Pays de Beynat, des villages du Midi Corrèzien et du sud corrézien avec extension à la commune d'Altillac. Qu'en est-il exactement de cette nouvelle structure ? Qu'est ce que cela change ou va changer pour les usagers ?

**La Communauté de communes " Midi Corrèzien" a été créée dans le cadre de la loi NOTRE. Elle regroupe 35 communes pour une population de 13 000 habitants.**

Le bureau est composé de 17 membres au sein duquel siègent les Beynatois Jean-Michel Monteil et Pascal Coste. Le président de cette intercommunalité est Alain SIMONET secondé par 7 vice-présidents qui sont Christophe Caron, Bernard Reynal, Dominique Cayre, Jean-Pierre Chouzenoux, Olivier Laporte, Robert Vialard et Jean-Michel Monteil.

Cette nouvelle communauté de communes traite d'un certain nombre de sujets qui ont donné lieu à la création de commissions présidées par les vice-présidents : **Les ressources humaines et la Communication** (responsable : Alain Simonet). **Les finances et la fiscalité** (responsable : Dominique Cayre). **Le développement économique** (responsable : Jean-Pierre Chouzenoux). **Le tourisme** (responsable : Gérard Lavastrou). **L'aménagement de l'espace, PLUi, Habitat, Urbanisme** (responsable : Olivier Laporte). **L'enfance, la jeunesse, le sport et la culture** (responsable : Christophe Caron). **Le social, la solidarité, CCIAS, SSIAD, Instances, CA EHPAD Boulou-les-Roses** (responsable : Bernard Reynal). **L'environnement** (responsable : Robert Vialard). **La voirie, l'électricité et l'aménagement numérique** (responsable : Jean-Michel Monteil).

**Les élus beynatois de la communautés de communes sont :**

**Lucile Bigand** : Membre du CIAS, de la commission communication, de la commission enfance et jeunesse, de la commission social/solidarité et déléguée titulaire au SEBB et au SIRTOM. **Christine Carbonneil** : déléguée à la commission locale d'évaluation des charges transférées, membre de la commission finances-fiscalité. **Pascal Coste** : membre du bureau, suppléant au syndicat mixte "Vallée de la Dordogne corrézienne" et suppléant à BELLOVIC, délégué suppléant au SEBB, membre de la commission "aménagement numérique". **Jean-Michel Monteil** : vice-président et responsable de la commission "gestion des réseaux", membre suppléant à la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public, suppléant au comité de pilotage "contrat de ruralité", membre de la commission "ressources humaines", de la commission "aménagement de l'espace" et de la commission "environnement". **Frédéric Vergne** : Délégué suppléant au SIRTOM,

membre de la commission Développement économique.



## ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT ALAIN SIMONET

**Vous êtes président d'une intercommunalité de 35 communes. Que pouvez-vous nous dire sur ce nouveau périmètre de coopération ?**

C'est un vaste territoire qui se veut cohérent en termes d'actions et de projets. À bien regarder, les hommes et les femmes qui y vivent ainsi que les communes et les élus qui le composent, avaient déjà, avant cette fusion, de nombreuses habitudes de travail. Agir ensemble sur ce territoire répond donc à une certaine logique et ne devrait pas par conséquent poser de véritables problèmes.

**Quels sont les champs d'action de cette intercommunalité ?**

Les compétences de la nouvelle communauté de communes sont sensiblement les mêmes que celles que possédaient les anciennes intercommunalités, et ce afin que les usagers et les citoyens puissent s'y retrouver. « Rien ne change ! » En effet, nous sommes dans une phase de transition qui nous oblige à être clairs et à agir avec simplicité. Le citoyen reste au cœur de nos préoccupations.

**La transition administrative et le transfert des services sont-ils achevés ?**

La première étape (et pas des moindres) a en effet consisté à réorganiser les services et les tâches. Il a fallu prendre en compte le personnel, sa nature, le rôle de chacun, les outils de travail, les matériels et les locaux des sites préexistants, afin de mettre en place un fonctionnement qui soit le plus cohérent et adapté possible. En outre, des antennes ont été maintenues, comme à Beynat avec l'Instance de Coordination. Cette période de "mise en place" était nécessaire et un préalable à l'action.

**Quelles sont justement les actions et projets qui seront menés ?**

Après avoir défini les compétences, nous allons tendre ensuite vers une harmonisation de ces dernières, afin d'atteindre une convergence territoriale. À titre d'exemple, nous souhaitons harmoniser la compétence voirie, et ce pour pallier les différences entre

les communes issues des anciens EPCI. Il y aura également la prise de compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la mise en place d'un PLUI commun aux 35 communes, le suivi et l'accompagnement du développement du numérique, le redéploiement de la compétence SPANIC et tout ce qui concerne le domaine social, la petite enfance et l'aide à la personne.

**Que pouvez-vous nous dire justement dans ce domaine ?**

En matière sociale, c'est le souci de proximité qui guide notre action. En ce sens, il va y avoir un redéploiement et une réorganisation. Un CIAS communautaire a été créé. Pour Beynat, ça implique notamment le retour d'une antenne du SSIAS (Service de Soins Infirmiers à Domicile) avec des prises de fonctions des professionnels de santé depuis votre commune. Concernant le portage de repas, rien ne change si ce n'est le prestataire qui ne sera plus à Tulle mais à Meyssac. Pour ce qui est de la jeunesse, nous reprenons la compétence exercée par le syndicat Vallée de la Dordogne concernant les centres et accueils de loisirs. Encore une fois, il est important de préciser que tout cela n'aura aucune incidence financière pour l'utilisateur.

**Pour finir, qu'en est-il désormais de la gestion du gymnase et de la location des différents matériels aux associations ?**

Là encore, nous irons au plus simple. Les chapiteaux par exemple (ou encore le minibus) resteront à Beynat, même si leur réservation et leur gestion se fera sans doute à distance. Nous comptons aussi sur les relais existant à Beynat (personnel) pour assurer cette tâche ou tout du moins faire remonter les informations à qui de droit. Un site internet est en cours d'élaboration et une plaquette de présentation de la communauté de communes sera adressée à chaque foyer des 35 communes.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

**Communauté de Communes :**

**5, rue Émile Monbrial**

**19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE**

**Un accueil au siège du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.**

**Un numéro unique : 05 55 84 31 00**

**Mail : contact@midicorrezien.com**

**CIAS / Instance de Coordination :**

**05 55 84 05 05**

**SSIAD : 05 55 91 02 02**

**ENFANCE JEUNESSE : 05 55 84 02 12**



# Infos citoyenneté

## Usage du feu

**Avec l'arrivée des beaux jours, les activités de jardinage sont de retour. Tonte de la pelouse, taille des arbres, entretien des haies, élagage, débroussaillage. Les occasions de produire des déchets verts ne manquent pas. Pour les éliminer, la vieille habitude de les brûler au fond du jardin résiste au temps et à la réglementation.** Or, le règlement sanitaire départemental tout comme la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit le brûlage des ordures ménagères (dont les déchets verts font partie), tant à l'air libre (feu de jardin) qu'en incinérateur. Que l'on se trouve en ville, en secteur périurbain ou rural, le brûlage des déchets verts domestiques est strictement interdit, et ce, toute l'année. Les raisons vont du risque d'incendie aux nuisances (odeurs et fumées) en passant par l'émission de polluants. Pour pallier cette interdiction, des solutions existent : compostage individuel, broyage des végétaux, collecte en déchetterie. À noter cependant que les agriculteurs peuvent obtenir des dérogations à cette réglementation.

## Stationnement et circulation dans le bourg

**Il est important de rappeler que le stationnement dans le bourg répond à plusieurs règles élémentaires de civisme.** D'une manière générale, il convient de respecter et d'utiliser au maximum les emplacements matérialisés au sol afin d'éviter de se garer de manière anarchique. En outre, dans la rue Jean-Moulin, rappelons que le stationnement se fait par quinzaine du mois d'un côté ou de l'autre de la voie et non des deux côtés en même temps. Le non-respect de cette règle génère des problèmes de visibilité, des ralentissements mais peut s'avérer également dangereux. Toujours dans cette rue, il convient aussi de ne pas stationner au niveau du Stop. En ce qui concerne la circulation, la vitesse de 50 km/heure et les sens interdits doivent être scrupuleusement respectés.

## Chiens errants

On parle de divagation pour désigner un chien errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Nombreux sont les promeneurs et randonneurs mais aussi les enfants qui par peur des chiens n'osent plus emprunter certains chemins. C'est pourquoi, tout chien errant peut ainsi être capturé par les services de fourrière et son propriétaire passible d'une amende.

Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation de l'animal et la respecter. La divagation du chien est un principe évoqué dans l'article L211-23 du Code rural. D'une manière générale, un chien est considéré comme en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance de son maître ; s'il n'est plus à portée de voix de son maître ; s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m ou s'il est abandonné ou errant. Dans chacun de ces cas, le chien est considéré comme un chien errant. Seuls les chiens en action de chasse ou en garde de troupeaux peuvent s'éloigner de plus de 100 m de leur propriétaire sans être considérés comme en état de divagation.

## Réglementation sur les bruits de voisinage

**La réglementation portant sur les bruits de voisinage est régie par l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999.** Ce dernier s'applique aux lieux publics, aux différentes activités professionnelles, aux propriétés privées et aux chantiers. Pour les particuliers, il est intéressant de retenir les éléments suivants :

**Article 19 :** Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations, des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

**Article 20 :** Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteurs ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : en semaine de 8h30 à midi et de 14h30 à 19h30 ; le samedi de 9 h à midi et de 15 h à 19 h ; les dimanches et jours fériés de 10 h à midi.

## Dépôts sauvages

Pour l'avoir encore malheureusement constaté à Beynat en ce début d'année 2017, certaines personnes procèdent encore à des dépôts sauvages de déchets en tous genres. Cette pratique est punie par la loi et le contrevenant peut s'exposer à une lourde amende. Nous vous rappelons que la commune dispose d'une déchetterie (voir horaires en infos pratiques) et également d'un système de tri sélectif mis en place par le SIRTOM de Brive.

## Nouvelle procédure pour les Cartes Nationales d'Identité

Depuis mars 2017, le système des Titres Electroniques Sécurisés (TES) s'est généralisé aux Cartes Nationales d'Identité (CNI) et désormais la prise d'empreintes se fait par le biais de capteurs électroniques et non plus sur support papier. C'est pourquoi l'enregistrement des demandes de CNI ne sera réalisé que par les communes équipées d'un dispositif de recueil et de stations biométriques. Par conséquent, depuis cette date, il n'est plus possible de déposer une demande de carte nationale d'identité en mairie de Beynat. Désormais il vous faut vous rapprocher des mairies de Beaulieu sur Dordogne, Brive la gaillarde, Malemort ou Tulle (pour ne citer que les plus proches). Cependant la municipalité offre la possibilité à ses administrés, via la mise en place d'un espace numérique, de saisir une pré-demande en ligne de CNI et de passeport.



## Retour sur l'assemblée communale

Le jeudi 18 mai au foyer rural Pierre Demarty, a eu lieu la traditionnelle assemblée communale devant 80 personnes. À cette occasion, les élus sont intervenus pour parler des projets et réalisations dans leurs domaines de compétences respectifs. Le budget a été présenté et commenté, tout comme l'ont été aussi l'avancement des différents travaux, l'actualité et les temps forts de la vie locale. L'évolution récente de l'intercommunalité a également été à l'ordre du jour avec la présentation par son président Alain Simonet de la nouvelle communauté de communes du Midi Corrèzien. Pascal Coste, Président en exercice du Conseil Départemental de la Corrèze est intervenu pour évoquer les réalisations et les aides apportées à la commune par l'institution départementale. Ce moment de démocratie participative a donné lieu à de multiples questions et s'est achevé par un verre de l'amitié.

# Expression libre

## Minorité municipale

Depuis le mois de mars 2014, nous considérons notre implication et notre assiduité au sein des commissions municipales et des diverses associations, toujours constructive. Les conseils municipaux sont pour nous l'occasion de nous exprimer sur tous les sujets abordés, de nous positionner dans l'intérêt de chaque Beynatois, le plus juste possible et de souligner et de solutionner d'éventuels dysfonctionnements.

À ce titre, nous invitons chacune et chacun d'entre vous à assister au conseil municipal. C'est un fait, une baisse des aides de l'État vers l'ensemble des collectivités impacte les budgets. Aussi, il convient d'adapter celui de notre commune à cette nouvelle situation. Concernant le budget primitif 2017, il est à noter une baisse de moitié du report de l'excédent de fonctionnement 2016 vers l'investissement de 2017, puisqu'il est passé de 326 463€ à 153 574€. Nous observons aussi l'ouverture de 3 nouveaux emprunts sur 2017 qui avoisineront les 170 000€.

Notre approche est un peu différente : nous aurions priorisé certains projets et, en conséquence, nous en aurions retardé d'autres. La santé et la sécurité étant pour nous des thèmes prioritaires, nous aurions ainsi privilégié l'assainissement du lotissement de Peuchamiel qui a été repoussé à plusieurs reprises et dont les habitants en avaient exprimé le besoin.

Nous reportons, sur notre blog ([beynat-expression2.0@blogspot.fr](mailto:beynat-expression2.0@blogspot.fr)), les comptes rendus et nos interventions lors des conseils municipaux. Nous restons bien évidemment à votre écoute.

Danielle CLAVEL et Jean-Michel LEYMARIE

## Majorité municipale

Le budget primitif 2017, quatrième budget du mandat, a été établi dans le plus strict respect de nos engagements de campagne. Ainsi que nous nous y étions engagés, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés et nous poursuivons les investissements et projets figurant dans notre feuille de route au service du développement durable en matière d'équipement, de vie économique, de services, d'animation de notre territoire, et de patrimoine.

L'extension du réseau d'assainissement de Peuchamiel figure parmi les chantiers importants de l'exercice, il est programmé au terme de nécessaires études techniques qui viennent de s'achever.

Le contexte est par ailleurs de plus en plus contraint. La dotation forfaitaire de l'état, à elle seule, accuse une baisse de 89 000 € par rapport à ce qu'elle était en 2012 et depuis la troisième année consécutive, la réforme des rythmes scolaires, impulsée au niveau national, impacte directement notre budget de fonctionnement, 11 000 € restant chaque année entièrement à notre charge. Ce sont donc 100 000 € qui manquent en recettes cette année encore.

Pour autant, une gestion rigoureuse de nos finances depuis 15 ans, notre capacité à aller chercher les partenaires financiers, les choix stratégiques et les arbitrages opérés en matière d'investissement nous ont permis d'afficher une santé financière que l'on peut nous envier. Ainsi, la dette nette par habitant n'est que de 523 € pour 696 € en moyenne chez les communes de la même strate, grâce justement au choix d'investissements productifs comme la Maison de Santé ou l'école des Lucioles qui génèrent chaque année des recettes supérieures aux annuités des emprunts contractés pour leur construction.

En 2017, nos projets seront subventionnés à plus de 63 %.





## NUMÉROS ET RENSEIGNEMENTS UTILES

**Mairie** : Tél. 05 55 85 50 25  
Fax : 05 55 85 91 81

**Trésor public** : 05 55 85 50 38

**Sapeurs pompiers** : 18  
(112 depuis un portable)

**Gendarmerie** : 05 55 85 50 02

### Pharmacie

Lionel Bockaert : 05 55 85 50 07

### Maison de Santé Pluri-professionnelle :

#### Médecins :

Dr Aymeric Arlabosse : 06 12 48 33 35  
Dr Thierry Lelièvre, Dr Sébastien Mas  
et Dr Gabrielle Neuville-Rougé  
au 05 55 92 69 65

#### Sage-femme

Élodie Mas : 05 55 92 69 59

#### Masseurs-kinésithérapeutes :

05 55 92 69 60  
Benjamin et Éloi Lecavelier,  
Lisa Labesque, Louis Cellier,  
Myriam Lina et Amandine Schuller

#### Ostéopathe

Lisa Labesque : 06 19 36 38 31

**Orthophoniste** : 05 55 92 69 54  
Régine Marin et Manon Vidalie

#### Chirurgien-dentiste

Sabin Vasile Sarb : 05 55 92 69 55

#### Infirmières libérales

Michèle Breuil, Sylvie Seyeux-Boisserie,  
Élodie Giraud et Nathalie  
Meyrignac : 05 55 92 69 51

**Infirmières MSA** : 05 55 92 69 52

#### Diététicienne, nutritionniste

Gisèle Vergne : 06 10 46 08 94

#### Psychologue

Céline Fournant : 06 83 34 92 35

#### Thérapie couple et famille / Médiation familiale

Sophie Gazeau  
et Alexandra Malaurie : 06 76 84 89 73

#### Ambulanciers

Beynat Assistance : 05 55 85 59 59

**Maison de retraite** : 05 55 85 50 20

#### Office de tourisme Vallée de la Dordogne Corrézienne :

05 65 33 22 00 ou 05 55 91 09 94  
info@vallee-dordogne.com

**Déchetterie** : 05 55 85 96 22

**Maison du Département** : 05 19 07 81 21

#### Communauté de communes

**Midi Corrézien** : 05 55 84 05 05

Antenne de Beynat :  
05 55 85 55 10 (Instance de Coordination)

**Collège** : 05 55 85 50 50

**École primaire** : 05 55 85 59 72

**École maternelle** : 05 55 24 41 12

**La Poste - Bourg** : 05 55 85 50 39

**Presbytère** : 05 55 74 00 73 ou 06 67 77 76 95

**Information Croix-Rouge** : 05 55 85 50 25

## Carnet

### NAISSANCES

**Paul**, né le 24 décembre 2016, fils de  
LAFORGE Sylvain et de Sophie AURIOL.

**Clément**, né le 26 décembre 2016, fils de  
Laurent ROUGE et Gabrielle NEUVILLE.

**Liam**, né le 23 janvier 2017, fils de Julien  
JUILLARD et Tiphaine VERLHAC.

**Yohan**, né le 19 mars 2017, fils de Philippe  
SAULLE et Céline IPOU N'GUESSAN.

**Louna**, née le 22 mars 2017, fille de Pierre-  
Jean SABUT et de Marjorie USSE.

**Lucas**, né le 7 mai 2017, fils de Mikael  
BARRET et Amélie LEONARD.

**Willo**, née le 7 juin 2017 à Brive, fille de  
Elvis RIVES et de Manon COULON;

### DÉCÈS

**Patrice DERAMEIX** (Groschamp),  
le 22 décembre 2016.

**Pierre CHARAGEAT** (Le Perrier),  
le 2 janvier 2017.

**René, Julien BROCH** (EHPAD Beynat),  
le 13 janvier 2017.

**Antonio PRESSACO** (EHPAD Beynat),  
le 12 février 2017.

**Pierre BREUIL** (EHPAD Beynat),  
le 13 février 2017.

**Geneviève VELLE** (EHPAD Beynat),  
le 7 mars 2017.

**Adèle BROUSSOLLE** (EHPAD Beynat),  
le 7 mars 2017.

**Odette MALOSSANE**, née FONTOURCY,  
le 18 mars 2017.

**Gisèle SAULLE**, le 11 avril 2017.

**Antoine ROCHE** (Auzoir), le 15 avril 2017.

**Hervé SIMON** (Sabeau), le 24 avril 2017.

**Philippe HALLYNCK** (Le Bois du Rieu),  
le 14 mai 2017.

**Marguerite LACROIX** (EHPAD), veuve  
PRESSET, le 19 mai 2017.

**Noëlle FAYE** (EHPAD), le 24 mai 2017.

**Léni VERGNE** (Bourdelle),  
le 29 mai 2017 à Limoges.

## Agenda

**RENTRÉE DES CLASSES** :  
Lundi 4 septembre 2017.

**FESTIVAL ACCORDÉON PASSION** :  
Du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**FOIRE À LA CHÂTAIGNE** :  
Dimanche 22 octobre 2017.

**VACANCES DE TOUSSAINT** :  
Du vendredi 20 octobre au  
dimanche 5 novembre 2017.

**TÉLÉTHON** :  
Du 8 au 10 décembre 2017.

**VACANCES DE NOËL** :  
Du vendredi 22 décembre 2017  
au dimanche 7 janvier 2018.

## Pratique

### HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE :

Ouvert de 14 h à 18 h les lundis,  
mercredis et vendredis.  
De 8h à 12h les mardis et jeudi.  
Toute la journée le samedi (8h-12h  
et 14h-18h).  
Tél. 05 55 85 96 22

### LA MAIRIE :

Rue de la Mairie - 19190 BEYNAT  
Tél. 05 55 85 50 25 - Fax : 05 55 85 91 81  
E.mail : mairie-de-beynat@wanadoo.fr  
ou beynat@mairie19.fr  
[www.beynat.fr](http://www.beynat.fr)

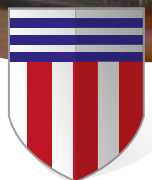
### Accueil en mairie

Le lundi après-midi : 14h à 17h  
Du mardi au vendredi :  
8h30 à 12h et de 14h à 17h  
Le samedi matin : 8h30 à 12h

### Permanences du maire

Lundi et vendredi de 14h à 16h,  
sur rendez-vous au 05 55 85 50 25.





Beynat  
- Corrèze -

la clé  
des champs

n°22